

# COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux


## Répit à domicile avec nuitées

En raison de la diminution du nombre de cas de la maladie à coronavirus (COVID-19) et du déconfinement progressif en cours au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite transmettre de nouvelles consignes concernant le répit à domicile avec nuitées. Ces services sont nécessaires afin de dégager temporairement la personne proche aidante de son rôle d'accompagnement et ainsi lui permettre de refaire le plein d'énergie, de se reposer ou de s'acquitter de ses obligations personnelles. Des précautions particulières devront être prises pour réduire le risque de transmission et protéger tant le personnel qui offre ces services que les usagers.

À noter que les recommandations formulées se basent sur les orientations ministérielles actuelles en suivi des mesures de prévention et de contrôle des infections recommandées. Elles seront ajustées en fonction de l'évolution de la situation.

## Consignes pour les services de répit à domicile avec nuitées

Assurez-vous de mettre en place les consignes suivantes :

- **Prioriser, dans la mesure du possible, l'octroi de services de répit avec nuitées aux personnes proches aidantes qui sont à risque ou qui présentent des signes d'épuisement ou un risque de relocalisation ou d'hébergement de l'utilisateur;**
- **S'assurer que les intervenants aient consulté les formations concernant les mesures de prévention et de contrôle des infections mises à leur disposition sur le site de l'[Environnement numérique d'apprentissage \(ENA\)](#) **;
- **Demander à l'intervenant d'effectuer une autosurveillance de ses symptômes;**
- **Si l'intervenant qui offre le service de répit à domicile avec nuitées a eu une exposition à risque (ex. : contacts étroits) ou développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 avant le séjour de répit, il doit immédiatement demander à être remplacé par un autre intervenant :**
  - **Recommander l'utilisateur à un autre intervenant afin d'offrir le répit à domicile avec nuitées;**
  - **Si la suspicion d'exposition à risque ou de la présence de la COVID-19 sont écartées, à la suite de l'évaluation du personnel du service de soins (ou par Info-COVID), l'intervenant en question peut offrir à nouveau ses services pour offrir du répit à domicile;**
  - **Si l'intervenant est testé positif à la COVID-19, il doit respecter les recommandations sur la levée des [mesures d'isolement des travailleurs de la santé](#) (voir les consignes à la section [Consignes pour les situations qui nécessitent de suspendre temporairement le service de répit à domicile avec nuitées](#));**
- **Privilégier une prestation de service de répit avec nuitées par des intervenants de moins de 70 ans, en bonne santé, qui n'ont pas de maladie chronique non contrôlée ou compliquée nécessitant un suivi médical régulier, comme**


une maladie respiratoire chronique ou un diabète, qui ne reçoivent pas de traitement pour un cancer et qui ne sont pas immunodéprimés;

- Ne pas offrir du répit à domicile avec nuitées chez un usager ayant eu une exposition à risque ou atteint de la COVID-19, ou si la personne proche aidante ou une des personnes de la maisonnée a eu une exposition à risque ou est atteinte de la COVID-19. Attendre que ces personnes soient rétablies de la COVID-19 selon les recommandations pour la [levée des mesures d'isolement dans la population générale](#) et attendre que la maisonnée ait été désinfectée (surfaces fréquemment touchées, laver les tissus dans la lessive habituelle, etc.). Offrir un soutien aux personnes proches aidantes pour les guider dans le nettoyage des surfaces selon les recommandations de l'INSPQ. Ces recommandations se trouvent à la page [COVID-19 : Nettoyage des surfaces](#) ↗;
- Laisser à la discrétion de l'intervenant le choix d'amener sa propre literie (draps, couvertures, oreillers, etc.) ou d'utiliser celle mise à sa disposition au domicile de l'usager pourvu que celle-ci soit lavée juste avant et après avoir offert les services à domicile;
- S'assurer que l'équipement de protection individuelle (ÉPI) est disponible sur place (garder dans un sac de plastique dans un endroit propre) advenant la possibilité que l'usager ou une personne sous le même toit développe des symptômes de COVID-19 ou reçoit la recommandation de s'isoler ou de faire un test de dépistage de COVID-19.


## Consignes avant de se rendre au domicile de l'usager

- **Effectuer un appel téléphonique avant que l'intervenant ne se déplace au domicile et demander si l'utilisateur ou une personne de la maisonnée vivant au même domicile :**
  - **A reçu un diagnostic de COVID-19 (cas confirmé);**
  - **Est en attente d'un résultat de test pour la COVID-19 demandé en raison d'une présentation clinique compatible;**
  - **A des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, fatigue intense, perte d'appétit, diarrhée);**
  - **A voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours;**
  - **A été en contact étroit avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19;**
  - **A reçu une consigne d'isolement des autorités de santé publique.**
- **Si la personne répond NON à toutes ces questions : le service de répit avec nuitées est maintenu;**
- **Si la personne répond OUI à l'une ou à plusieurs de ces questions :**
  - **Suspendre le répit à domicile avec nuitées;**
  - **Demander à la personne d'appeler à Info-COVID au 1 877 644-4545;**
  - **Si la suspicion de la présence de COVID-19 est infirmée par le personnel du service de soins (ou par Info-COVID) : offrir le répit à domicile avec nuitées;**
  - **Si le diagnostic de COVID-19 est confirmé ou si un isolement est jugé nécessaire par le personnel du service de soins (ou par Info-COVID) : reporter le répit à domicile après la levée de l'isolement de**

toutes les personnes vivant sous le même toit que la personne aidée.

- Demander que soit nettoyés et désinfectés avec un produit efficace contre la COVID-19 et selon les recommandations de l'INSPQ à la page [COVID-19 : Nettoyage des surfaces](#) , les objets et les surfaces touchés fréquemment tels que poignées de porte, robinets, interrupteurs, rampes d'escalier et de toilette avant l'arrivée de l'intervenant;
- Demander que des produits nettoyants et désinfectants soient disponibles en quantité suffisante pour le séjour de répit et mis à la disposition de l'intervenant.

## Consignes à l'arrivée et pendant le séjour

- Arriver au domicile de l'utilisateur avec des vêtements propres;
- Se laver les mains et laver celles de l'utilisateur avec de l'eau et du savon (durant 20 secondes) ou avec une solution hydroalcoolique à l'arrivée, avant et après tout contact avec l'utilisateur ou son environnement, avant de procéder à un soin et dans toute autre situation le requérant (se référer aux formations disponibles sur l'hygiène des mains dans l'[Environnement numérique d'apprentissage](#) );
- Porter le masque de procédure (ou chirurgical) lors de la prestation de soins et services à moins de 2 mètres de l'utilisateur, par ex. : lors des services d'assistance personnelle (soins d'hygiène, transferts, etc.). Le masque de procédure doit être remplacé s'il est humide ou souillé. Il doit être jeté rapidement dans une poubelle après utilisation et suivi par un lavage de mains. S'il n'est pas disponible, il peut être remplacé en dernier recours par un couvre-visage lavable (masque non médical) en tissu. Si un couvre-visage est utilisé en dernier recours, il faut

en prévoir plus d'un disponible, car il doit être nettoyé après chaque utilisation. Se référer aux recommandations de l'INSPQ à la page [COVID-19 : Port d'un couvre-visage par la population générale](#). Ainsi, il est nécessaire de s'assurer que ces masques soient accessibles, portés et retirés selon les meilleures pratiques (se référer aux formations disponibles dans [l'Environnement numérique d'apprentissage](#));

- Procéder à une autosurveillance des symptômes et effectuer une surveillance quotidienne des symptômes de l'utilisateur;
- Nettoyer et désinfecter quotidiennement les objets et les surfaces touchés fréquemment tels que les poignées de porte, les robinets, les interrupteurs, les rampes d'escalier et les toilettes.

## Consignes à la fin du séjour

- Lorsque le séjour de répit avec nuitées est terminé et que l'intervenant est de retour à son domicile, il doit :
  - Se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique;
  - Changer de vêtements;
  - Laver la valise, les vêtements, la literie ou tout autre objet amené au domicile de l'utilisateur. Les items en tissu peuvent être lavés avec la lessive habituelle.

## Consignes pour les situations qui nécessitent de suspendre temporairement le service de répit à domicile avec nuitées

- La personne aidée ou quelqu'un sous son toit devient symptomatique ou reçoit la recommandation de s'isoler

ou de passer un test de dépistage pour la COVID-19 (ex. : à la suite d'une exposition à risque) pendant le séjour de l'intervenant :

- Faire porter un masque à la personne aidée si possible;
- S'assurer que les intervenants savent comment utiliser correctement l'ÉPI;
- L'intervenant revêt l'équipement de protection requis (protection oculaire, vêtements longs, gants) s'il doit intervenir à moins de 2 mètres de l'utilisateur;
- Appeler au 1 877 644-4545 et suivre les consignes reçues;
- L'intervenant s'assure que la personne aidée est prise en charge adéquatement (ne la laisse pas toute seule);
- Quitter les lieux le plus rapidement possible.
- L'intervenant devient symptomatique ou reçoit la recommandation de s'isoler ou de passer un test de dépistage pour la COVID-19 :
  - Mettre un masque immédiatement, éviter d'être à moins de deux mètres des autres personnes. S'isoler dans un endroit circonscrit ou autre chambre, si possible, pratiquer souvent l'hygiène des mains;
  - Appeler au 1 877 644-4545 et suivre les consignes reçues;
  - Organiser une prise en charge adéquate de la personne aidée (ne pas la laisser toute seule);
  - Quitter les lieux le plus rapidement possible.
- S'assurer que l'intervenant ou toutes les personnes de la maison respectent les [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes et qui est en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19;](#)
- Les personnes qui développent des symptômes compatibles avec la COVID-19 doivent être invitées à

- communiquer avec le 1 877 644-4545 et à suivre les consignes données;
- Dans ces situations, il faudra attendre que la personne aidée et les personnes vivant sous son toit répondent aux critères pour la [levée des mesures d'isolement dans la population générale](#) avant d'offrir de nouveau le service de répit à domicile avec nuitées. Les consignes d'isolement seront notamment levées en présence de l'une des conditions suivantes :
    - Pour les personnes ayant des symptômes : amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (sauf une toux résiduelle, la perte de l'odorat et la perte de goût qui peuvent persister), absence de fièvre durant 48 heures (sans usage d'antipyrétique) et délai de 10 jours depuis le début des symptômes;
    - Pour les personnes asymptomatiques ayant eu un contact à risque d'exposition élevé ou modéré avec un cas confirmé : délai de 14 jours depuis la dernière exposition à risque avec le cas;
    - Lorsque le service de répit à domicile avec nuitées doit être suspendu, d'autres solutions pour soutenir l'usager et son proche doivent être envisagées (ex. : soutien téléphonique).

## **Stratégie d'approvisionnement en équipement de protection individuelle**

- L'approvisionnement en équipement de protection individuelle (masque, protection oculaire, vêtements longs, gants) aux organismes qui offrent du répit à domicile avec nuitées est sous la responsabilité du CISSS ou CIUSSS du territoire.



## **Rappel des consignes sanitaires générales (pour tous, en tout temps)**

- **Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;**
- **Utiliser une solution hydroalcoolique (60 % ou plus) s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon;**
- **Tousser et éternuer dans le creux du bras et non dans les mains;**
- **Jeter immédiatement dans une poubelle tout mouchoir en papier utilisé et se laver les mains par la suite;**
- **Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées;**
- **Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main ou les accolades;**
- **Si possible, maintenir une distanciation physique des personnes d'au moins deux mètres en tout temps.**